



OLYMPIQUE DE GENÈVE BASKETBALL CLUB PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

04/02/2021

Le Comité de l'Olympique de Genève Basketball Club, communique à l'ensemble des membres du club, et aux organismes tiers le protocole sanitaire Covid-19 du club.

Le responsable Covid-19 du club, est M.Allan Avventurato, tel. : 079 200 82 09, email : allan@ogbc.ch

Les mesures prises et présentées dans ce protocole sont applicables **avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis.**

La non observation entrainera des sanctions qui pourront aller jusqu'à l'exclusion du club et à la suspension de la licence du membre. Les contrevenants s'exposent également à des poursuites judiciaires.

Nous sommes convaincu du bon sens et de la responsabilité de chacun, et vous remercions de vous plier au protocole sanitaire COVID-19, et de respecter les directives émises par les Autorités Cantonales et Fédérales.

0. Interdictions et Autorisations

1. Interdictions

Les activités du club sont interdites pour les membres du club âgés de 16 ans et plus.

Le nombre de personnes par groupe est strictement limité à 15 personnes (coaches et intervenants compris)

Les compétitions et matchs amicaux sont interdits.

L'accès aux bâtiments et aux salles de gym est strictement interdit pour les membres du club âgé de 16 ans et plus, y compris les parents, et à toute personne étrangère au club, sauf autorisations.

2. Autorisations

Les personnes autorisées à prendre part aux activités d'entraînements sont les enfants membres du club et de l'équipe U11, U13, U15

Les groupe d'au maximum 15 personnes (coachs et intervenants compris)

Les adultes et membres du club seuls autorisés sont :

- Mattia Avventurato, Directeur Sportif, Responsable Jeunesse et Sport
- Sacha Matic, Directeur Administratif
- M. Dos Santos, coach U15
- M. Madoche, coach U13
- M. Pioletti, coach U11

1. Principes de base

- Respect des gestes barrières
- Port du masque obligatoire
- Traçabilité obligatoire des membres du Club (Nom + no de téléphone).
- Les listes de traçabilité sont conservées par le responsable Covid19 du club, et détruites après 14 jours.

2. Règles et conditions générales de la pratique du Basketball au sein du Club

- La règle de 1,5 mètres entre les pratiquants s'impose systématiquement en dehors du jeu proprement dit.
- Règles de distanciation appropriées pour les joueurs et pratiquants entre les exercices, les séquences.
- Règles de distanciation de 1m50 pour l'encadrant.
- Lavage régulier des mains avec du savon ou une solution hydro alcoolique **avant** et **après** la pratique.
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche dans son coude lors de toux ou éternuements.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à jeter immédiatement dans une poubelle.
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.



- Se désinfecter les mains avec la solution hydro alcoolique à nouveau

3. Exigences principales

- Nettoyage des ballons entre chaque séquence (*vaporisateur à disposition*).
- Lavage des chasubles après chaque utilisation.
- Port du masque.
- Les entraînements se déroulent à huis clos.
- Le coach remet une liste des présences (*traçabilité*) au responsable Covid19 du club.

4. Nettoyage du matériel

- L'obligation, pour le responsable COVID-19 du club, de veiller à l'exécution de ces tâches.
- Après chaque entraînement, les coaches doivent nettoyer le matériel à l'aide du vaporisateur désinfectant mis à disposition.
- Les sacs de maillots sales, doivent être vaporiser de désinfectant avant son transport et le lavage.

5. Suivi des membres du Club

Autodiagnostic : les encadrants, en lien avec le responsable Covid-19 du club, devront refuser l'accès aux personnes présentant des symptômes tel que:

- | | |
|--|--|
| • Fièvre | • Dépigmentation des orteils ou doigts |
| • Frissons, sensation de chaud/froid | • Diarrhée |
| • Toux | • Maux de tête |
| • Douleur ou gêne à la gorge | • Courbatures généralisées |
| • Difficultés respiratoires au repos ou essoufflement anormal à l'effort | • Fatigue majeure |
| • Douleur ou gêne thoracique | • Perte de goût ou de l'odorat |
| | • Élévation du rythme cardiaque au repos |

En cas de doute ou de suspicion d'un cas Covid-19 au sein du club, l'accès au club n'est plus autorisé à la personne concernée. Le nettoyage des zones où elle a séjourné, se fait avec les désinfectants.

- Si le cas s'avère positif par la suite, la personne a l'obligation de se signaler au responsable Covid-19 du club.
- Le club annonce le cas à SWISS BASKETBALL et à l'ACGBA.
- La personne testée positive doit observer une quarantaine.
- Les membres de l'équipe et le staff, jusqu'à 48 heures avant la révélation du cas, doivent être mis en quarantaine

Le service du médecin cantonal compétent pourra remonter le traçage à 48 heures avant la déclaration des symptômes et le résultat positif du test.

Genève, le 4 février 2021

Pour le Comité

Allan Avventurato
Président